

Fin de la grève des chargés de cours et retour en classe

L'Université de Montréal et le Syndicat des chargées et des chargés de cours sont parvenus le 12 avril dernier à une entente sur le renouvellement de la convention collective.

La reprise des activités d'enseignement et de recherche, suite au retour au travail des chargés de cours, a nécessité la mise en place de mesures de rattrapage. Chaque département et direction de programme touchés a élaboré, avec leurs chargés et chargées de cours, un plan de mesures de reprise des cours et des activités de formation pratique, dans le respect de l'atteinte des objectifs pédagogiques par les étudiants. Ce plan de mesure de rattrapage a été déposé pour adoption à la Commission des études.

Les étudiants ont reçu au cours de la semaine dernière un plan de cours amendé, approuvé par la direction départementale. Ce plan expose les mesures prises de façon à compléter le cours. Lorsque nécessaire, des modifications ont été apportées aux approches pédagogiques et aux modalités d'évaluation prévues à l'origine.

Les étudiants qui, en dépit des mesures proposées, souhaitent abandonner les cours donnés par des chargés de cours peuvent, selon la procédure habituelle, se faire créditer les droits de scolarité et les frais afférents directement liés aux cours. Le cas échéant, la mention Abandon apparaîtra sur le relevé de notes, mais le relevé précisera qu'il s'agit d'un abandon réclamé dans le contexte d'un arrêt de travail.

Les étudiants ont jusqu'au mercredi 21 avril pour se prévaloir de l'abandon sans frais : au-delà de cette date, aucun abandon n'est possible. Le trimestre d'hiver sera prolongé pour se terminer au plus tard le dimanche 9 mai.

La Faculté tient à remercier la Dre Josette Noël, les coordonnateurs de secteurs, les TGDE ainsi que les directeurs de départements et de programmes pour leur implication, leur excellent travail et les nombreuses heures qu'ils ont consacrées à ce dossier. Grâce à eux, les étudiants pourront terminer leur trimestre dans les meilleures conditions possible.

Pour plus d'information, je suggère aux étudiants de consulter le site de l'Université de Montréal, [Retour en classe](#), et la [Foire aux questions](#) et de contacter leur département (TGDE ou directeur de programme).

André Ferron

Vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures